

2, rue Professeur Marion - 21000 DIJON

Mobilisation face au covid 19 : à l'attention des étudiants IRTESS

Madame, Monsieur,

En raison de la situation exceptionnelle qui touche tous les secteurs d'activité de notre pays, une attention toute particulière doit être portée aux personnes accueillies dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de leur garantir un encadrement adéquat.

À la mobilisation des acteurs directement concernés par la lutte contre le Covid-19 doit aujourd'hui s'associer l'esprit de cohésion sociale et de solidarité à l'égard de toutes les personnes vulnérables.

Pour aller dans ce sens, nous vous confirmons que, dans la limite des capacités d'accueil des établissement du secteur, tous les stages actuellement en cours et ceux programmés sont maintenus, sous réserve de votre accord et de celui de votre terrain de stage.

D'autre part, sachez qu'un certain nombre d'employeurs nous ont fait part de leur besoin en personnel du fait des absences auxquelles ils se trouvent confrontés.

Aussi, si vous n'avez pas d'obligations familiales (garde d'enfants à domicile) et pas de problèmes de santé particuliers, et que vous souhaitez vous mobiliser, vous pouvez adresser vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse mail et lieu de résidence) en cliquant sur le lien suivant : https://forms.qle/kz73K7qA3iMaaxrN6

Vos coordonnées seront alors transmises aux employeurs qui nous auront fait remonter l'état de leurs besoins.

Dès lors que vous serez contacté par un de ces employeurs, il vous appartiendra de convenir avec lui des modalités pratiques de votre engagement ainsi que le statut dans lequel celui-ci s'effectuera.

Souhaitant pouvoir valoriser vos différentes interventions dans le cadre de votre parcours de formation, nous vous remercions de bien vouloir en tenir informé votre responsable de promotion.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération la meilleure.

Philippe ROPERS

Directeur général Institut régional supérieur du travail éducatif et social de Bourgogne (IRTESS) www.irtess.fr

2 rue du Professeur Marion



